

## **62° Conseil directeur**

## **77° Session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques**

**Washington DC, 29 septembre–3 octobre 2025**

### **Point 7.2 de l'ordre du jour: Mise en œuvre du Règlement sanitaire international**

Le Conseil International des Infirmières (CII) se félicite de l'adoption des amendements au Règlement sanitaire international (2005) qui s'alignent étroitement sur l'Accord sur les pandémies et marquent une approche mondiale unifiée en matière de sécurité sanitaire.

Le personnel infirmier est la colonne vertébrale des systèmes de santé et joue un rôle crucial dans les réponses aux épidémies et aux pandémies, grâce à leurs compétences fondées sur des preuves. Ils doivent être habilités à influencer la planification de la préparation et de la réponse car ils comprennent mieux que quiconque comment protéger à la fois les travailleurs de la santé et le public.

Les gouvernements doivent nommer et habilitier des infirmières en chef ayant le pouvoir d'élaborer des stratégies nationales de préparation. En outre, chaque comité chargé de la planification en cas de pandémie, qu'il soit mondial, régional ou national, doit inclure des infirmières, afin de garantir que la planification reflète les réalités du terrain.

Le CII souligne que l'investissement dans le renforcement des effectifs infirmiers est un élément essentiel de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires. Le financement doit aller au-delà des systèmes et de la surveillance pour atteindre directement les effectifs. Un financement durable devrait renforcer la formation, la rétention et la protection des infirmières, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu où les pénuries sont les plus aiguës. Les infirmières doivent avoir accès à des programmes de formation continue et de renforcement des capacités qui les préparent à répondre efficacement aux épidémies et pandémies actuelles et futures.

De même, il est primordial de protéger les professionnels de santé contre les événements indésirables évitables en situation d'urgence. Les professionnels de santé sont parmi les plus vulnérables en cas de crise car leur sécurité et leur bien-être sont menacés. Toutes les formes de violence au travail telles que décrites dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la préparation, la réponse et la résilience face aux urgences sanitaires (HEPR ) doivent être traitées de toute urgence afin de garantir que les travailleurs de santé puissent dispenser des soins en toute sécurité.

En résumé, ces modifications constituent une avancée importante mais leur succès dépendra de leur capacité à donner aux infirmières les moyens de diriger, à investir dans leurs capacités et à les protéger dans le cadre de leurs interventions. Une préparation à une pandémie qui exclut le leadership infirmier est une préparation incomplète.